Image not found or type unknown

Contestation mise en demeure avec maître d'oeuvre

Par **chher**, le **21/10/2008** à **18:33**

Bonjour,
Suite à un litige avec mon maître d'oeuvre je lui ai mentionné par AR le 14/02/2005 que je ne règlerai plus aucun montatn venant de son entreprise en mettant en cause le dépassement du montant des travaux (+18%) et le manque de suivi qui a engendré des retards de plusieurs mois.

Pas de nouvelle de sa part avant cette semaine et une mise en demeure pour 1436.64€.
Mes questions :

Existe-t-il un délai maximum pour réclamer cette somme, étant donné que la facture remonte àfin 2004 ?

Peut-il ajouter des frais de retard de paiement et de pénalités ?

Que faut-il que je fasse de plus que mon AR du 14/02/2008 resté sans réponse de sa part ?

Merci d'avance.

Par **fvm**, le **28/06/2009** à **20:39**

Bonjour,
je suis dans le même cas actuellement.

Qu'avez-vous fait? Pour le réglement et la réception du chantier?

Merci
fvm

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés